

Entrepreneuriat des jeunes/Finale de l'initiative Graines de manager de la Caisse des dépôts et consignations

L'Institut supérieur d'ingénierie premier lauréat

JVE

Libreville/Gabon

Le concours Graines de manager, initié par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) a rendu son verdict vendredi dernier à la résidence Palm d'or, située sur le boulevard Léon-Mba. Et c'est le projet équestre baptisé "l'Étalon vert", présenté par l'équipe de l'Institut supérieur d'ingénierie (ISI), qui a remporté le premier prix d'un montant de 5 000 000 de francs.



Les membres de l'équipe de l'Institut supérieur d'ingénierie, tenant fièrement leur prix.



Vue partielle de l'assistance.

LANCÉ en octobre 2014, le concours Graines de manager a pour objectif de favoriser l'investissement en développant le leadership et l'entrepreneuriat de 16 équipes d'étudiants, par des projets dont la thématique est le tourisme. Après une année d'études et d'élaboration, ce sont finalement 3 projets qui ont été retenus, présentés et

défendus vendredi dernier à la résidence Palm d'or, devant un jury de cadres et d'entrepreneurs. De ces projets, notés sur des critères d'évaluation bien définis tels que la viabilité financière, la capacité d'innover, l'impact du projet en termes de création d'emplois, c'est le projet équestre "l'Étalon vert" de la "team" de l'Institut supé-

rieur d'ingénierie qui a le plus convaincu le jury, et remporté la coquette somme de cinq millions de francs. Présenté en dernière position suite à un tirage au sort, et fruit de quinze étudiants, "l'Étalon vert" est une SARL au capital de 10 000 000 de francs, qui vend une vision unique du potentiel touristique des Pla-

teaux Batéké, proposé dans un programme ciblé, et novateur sur le marché local. Non seulement il offre des activités équestres et ludiques, mais en plus il intègre l'aspect écologique de la localité en utilisant pour la construction de ses bâtiments, des matériaux en bois qui seront en harmonie avec l'environnement. Avec pour ambition de stimuler et accroître l'intérêt national et international pour des services touristiques locaux de grande qualité, cette ébauche compte dans un premier temps exploiter le parc précité, et ensuite s'étendre sur les douze autres parcs nationaux, à l'avenir. Il

s'agit en outre d'une ambition d'une valeur financière de 59 494 700 francs, qui à la première année réaliserait un résultat net de 27 342 450 de francs. Fort de ces promesses, "l'Étalon vert" a fini en tête des trois finalistes, suivi du projet "Okoumé Gabon" de l'Académie franco-américaine de management (Afram), qui a occupé la deuxième place pour son exploitation du parc de la Lopé, et qui a reçu la somme de trois millions de francs Cfa. Le projet "Mbolo Maysurmer" de l'équipe de l'École de management du Gabon (EM-Gabon), classé en troisième position, a été primé à hauteur de deux

millions de francs. Il est à rappeler que ces gains ne viennent pas seulement en récompense pour le travail fourni, mais également et surtout, en aide pour un accompagnement à la mise en œuvre de ces différents projets, en collaboration avec la CDC qui, selon son administrateur directeur général, Alain Ditona Moussavou, a initié ce concours dans le cadre de la matérialisation de la volonté des plus hautes autorités, en tête desquelles le chef de l'Etat, "d'aboutir à une transformation de nos mentalités et de notre économie".

Idées et Conjoncture

Les savoirs protégés, moteurs de la croissance

AUJOURD'HUI, à l'heure où le Gabon a largement besoin des acteurs économiques jouissant d'une grande flexibilité dans les manœuvres des activités, pour faire face à la crise financière issue de la chute des cours du pétrole, les petites et moyennes entreprises auraient pu constituer de véritables atouts.

De nombreux économistes s'accordent à dire que l'un des mérites des PME/PMI (indépendantes des marchés étatiques et de grandes multinationales) est d'être des partenaires stratégiques des Etats en période de secousses économiques. Les Mittelsstands allemands, ces solides PME familiales tournées vers l'exportation, sont citées en exemple. Cette attention portée aux PME en période de crise se justifie par le fait qu'elles sont efficaces en matière d'innovation, de rapidité d'exécution, etc. Au Gabon, malgré le chiffre important de création des PME/PMI, ces avantages tardent à être vérifiés. Pour plusieurs raisons. L'une d'entre elles nous semble primordiale d'autant qu'elle annihile un levier essentiel de croissance d'une économie : la non protection de la propriété intellectuelle. La non-protection de l'invention favorise la concurrence déloyale, invite de nombreuses entreprises à se ruer vers un secteur d'activité tuant net l'avantage qu'offre l'innovation dans un service ou produit. Un exemple. Menuisier situé à quelques mètres du Carrefour "B2", à partir de l'itinéraire Feux tricolores d'Akébé, Ritch a innové en mettant sur le marché un lit différent des autres de par son design. Quelques mois plus tard, le modèle attire beaucoup de clients. Au regard de son succès commercial, le lit de Ritch ainsi mis en vente, sans être protégé, est imité par les autres menuisiers situés entre le "B2" et les feux tricolores d'Akébé. Le menuisier Ritch a abandonné son modèle, sans avoir pleinement tiré profit de son invention.

Cette histoire de Ritch et de son lit renvoie à la notion économique de propriété intellectuelle ou industrielle. Depuis des années, les économistes tentent d'expliquer les raisons pour lesquelles certaines économies se développent rapidement, d'autres pas. Autrement dit, pourquoi certains pays sont

riches, d'autres toujours en voie de développement. Les spécialistes s'accordent à penser que le savoir et l'innovation ont joué un rôle important dans la croissance économique récente. Ainsi de la pensée de Joseph Schumpeter avec l'innovation comme source d'enrichissement des entreprises, et de la réflexion du célèbre économiste Paul Romer, qui estime que l'accumulation de savoirs est le moteur de la croissance économique nationale.

La théorie de Romer indique que, pour favoriser la croissance, les pays doivent adopter des politiques qui encouragent l'investissement dans la recherche-développement et appuient des programmes de mise en valeur des ressources humaines. Or au Gabon, la grande majorité des promoteurs des PME ont construit leur business modèle sur l'imitation. Prenons quelques cas : la déferlante des cabines téléphoniques et téléboutiques où tout le monde a sauté à pieds joints. Ensuite, est venue la vague des cybercafés, au point de saturer la filière ; l'évolution technologique et la guerre des prix brisant les avantages. Que dire des restaurants riz tchep ? Aujourd'hui, nous sommes à l'ère des salons de thé avec, quasiment, les mêmes menus. On a affaire à des PME imitatives, plutôt qu'innovantes. Celles qui innoveraient sont sauvagement "copiées" par d'autres. Par ignorance de la protection intellectuelle, mais aussi parce que la protection qui coûte cher, n'a pas été suffisamment valorisée par les pouvoirs publics. Après un entretien, la vérité est que le menuisier Ritch ignore que son modèle peut être protégé contre la contrefaçon ou le piratage ; que son entreprise peut jouir du bénéfice de l'exclusivité dans la production dudit meuble.

L'I Pad, l'Androïd, le Hunday ou le Toyota n'auraient pas connu la prospérité sans protection de la propriété industrielle. Sans protection, ceux qui innoveraient et maintiennent la croissance économique de nombreux secteurs auraient abandonné leurs efforts permanents à apporter des produits nouveaux ou renouvelés sur le marché.

Par Innocent M'BADOUA

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE ET DES HYPOTHEQUES

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 33 de l'ordonnance 5/PR du 13 février 2012, le Conservateur de la Propriété Foncière porte à la connaissance du public que des procédures d'immatriculation sont engagées suivant les réquisitions et pour les parcelles dont les références sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Les éventuelles oppositions aux immatriculations seront reçues à la Conservation de la Propriété Foncière dans le délai de 15 jours à compter de la date de parution du présent avis, passé ce délai, la forclusion sera encourue.

N° de la R. I.	Date de la R. I.	Parcelle	Section	Ville ou District
12 155	02 juillet 2015	99	ZD	Libreville
12 156	02 juillet 2015	272	AS5	Libreville
12 157	02 juillet 2015	161	TE	Libreville
12 158	02 juillet 2015	48	YC6	Libreville
12 159	02 juillet 2015	202	IC	Port-Gentil



P.O. Annick NGOMBEAYONG